

Thématique : Plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré

Brève description et principaux objectifs :

La prévention et la dissuasion du travail non déclaré contribuent à l'amélioration de l'application des législations européennes et nationales, surtout dans les domaines de l'emploi, du droit du travail, de la santé et de la sécurité, ainsi que de la coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale. Etant donné que les défis à relever sont communs aux États membres, et que le travail non déclaré a souvent une dimension transfrontalière, une action au niveau de l'UE peut jouer un rôle important en renforçant la coopération entre les autorités de contrôle, aussi bien dans qu'entre les différents États membres, en matière de prévention et de dissuasion du travail non déclaré.

Par conséquent, une plateforme européenne visant à lutter contre le travail non déclaré a été lancée en mai 2016.

Elle réunit ainsi les organismes chargés de la lutte contre le travail non déclaré au niveau national, notamment les inspections de la sécurité sociale, etc., ainsi que d'autres intervenants, tels que les représentants des employeurs comme la FIEC et des travailleurs au niveau de l'UE.

Pourquoi la FIEC s'occupe-t-elle de cette thématique :

Au niveau européen, le travail non déclaré se définit comme « *toute activité rémunérée de nature légale, mais non déclarée aux pouvoirs publics, tenant compte des différences existant entre les systèmes réglementaires des États membres* ».

Le fait qu'il ne soit pas observé ou enregistré, mais aussi défini différemment dans la législation nationale, complique l'obtention d'estimations fiables quant à son ampleur. Toutefois, le secteur de la construction est considéré comme particulièrement touché par ce phénomène et a donc été inclus parmi les priorités du programme de travail de la plateforme.

Actions et dates clés :

18-19/10/2018 – Participation de la FIEC à la réunion plénière

12-13/3/2019 – Participation de la FIEC à la réunion plénière